



Plan d'Oloron.

braconnage par trop éhonté, on devait couler des grappins de bonne taille ou des barres de métal entre-croisées, des « hérissons » noyés dans des blocs de ciment, pour assurer un libre passage au saumon et en interdire l'accès aux engins.

On pensa à la mise en circulation, diurne et nocturne, d'une vedette automobile, montée par des gardes, pour assurer un service de vigilante répression, préventive, et, si utile, légale.

Les Services et Administrations intéressés présenteraient leurs objections. Le Président de la Fédération basco-béarnaise, pria un des nôtres de former une petite réunion des pêcheurs à la ligne de la région de Navarreux, afin de leur exposer, officieusement et amicalement, ce que l'Administration et la Société d'Oloron pourraient faire.

Réunis à une vingtaine, au château de l'un d'eux, il y avait là, belle assemblée d'acharnés pêcheurs. Acharnés aussi à discuter pied à pied les arguments du Commandant Rocq. Ils se résument à peu près à ceci :

« Les bouées sont promises, nous les aurons si nous voulons. « Mais ne serait-il pas préférable d'éviter de nous mettre ouvertement en guerre contre les Inscrits, car si les uns pêchent illégalement, ils ne le font pas tous. Et du jour où les bouées seront posées, quelles clameurs ! chez les inscrits « tabou », chez les inscrits, puissance électorale, faisant « marcher » leurs députés, retirer les bouées, pour leur permettre la continuation de leurs exploits, malgré les cris indignés des simples pêcheurs à la ligne.

« Quant à la vedette, trouverons-nous des hommes pour l'équiper ? Le métier de garde a des risques... »

« Les grappins ne resteraient pas longtemps au fond du gave, ils seraient vite détruits, les Inscrits ayant déjà montré ce qu'ils savaient faire : en une occasion analogue, volatilisant une gabarre coulée qui entravait leur pêche. Il fallait songer aussi, que les « hérissons » pouvaient retenir des débris végétaux, dont l'accumulation, chargée de pierres et de graviers, offrirait une prise favorable aux eaux de crues, ou bien, résistant aux eaux, modifier la navigabilité du Gave par les matériaux arrêtés en surface... »

Une courtoise discrétion nous oblige à passer sous silence la suite de l'exposé, concernant les Inscrits. D'ailleurs, le Commandant Rocq n'avait pas tout à fait tort quant au but à atteindre.

Dans l'Inscription, s'il s'en trouve d'autres, il y a des gens sensés, raisonnables.

Pour beaucoup, la pêche est un métier : sauraient-ils en faire d'autre?... Il leur est donc **indispensable** que le saumon vienne en rivière et **puisse atteindre les frayères.**

**Si la « semence » s'épuise** (ainsi qu'on dit en Béarn), **adieu les saumons !**

Messieurs les Inscrits, vous avez vu que la reproduction est extrêmement délicate, presque impossible ailleurs que dans les parties hautes des bassins.

Si les tacons (tocans comme vous les appelez) ne descendent plus à la mer, qui remontera en rivière ?

Il y va donc de votre intérêt, du plus pressant intérêt des Inscrits de laisser passer un certain nombre de reproducteurs. Nous vous démontrerons tout à l'heure que le moment est grave et le péril plus menaçant que vous ne l'imaginez.

Alors, soyons amis ; cessez de nous regarder avec hostilité. Nos désirs sont semblables : avoir du saumon ! Sachez accorder un passage aux migrants. Pour les irrésolus ou les mauvaises têtes, entraves à votre bonne volonté, les bouées ou appareils d'action analogue rappelleront qu'il est un endroit sacré d'interdiction de pêche : le couloir qui paiera au centuple.

Quant aux braconniers nocturnes, vous en réprochez les manœuvres. Les mesures à prendre s'imposent. On les connaît. Supposons maintenant que la cordialité règne. Nous atteignons rapidement Navarrenx, dont les prises, au barrage, ont tant fait couler d'encre. Une réserve, **inégalement** à cheval sur la digue ne permet plus la boucherie lamentable dont les saumons faisaient les frais pendant leur attente entre un fameux arbre et la chute. Les spécialistes « travaillaient » le passelis.

Nous ne verrons plus, heureusement pour la dignité du nom de pêcheur, de ces scènes « héroï-comi-grotesques » où chacun se tenait à un bout du filin, faisant au plus fort. L'homme arrivait à mettre 10 % des « prises » au sec. Le bataillon des écorchés, des éventrés, partait au fil de l'eau, les chairs à vif banderillées d'hameçons, destinées à pourrir (raffinement de cruauté que n'eut pas désavoué l'Inquisition !) perdus pour la pêche et la ponte.

La « tirette » a vécu.

Le barrage offre en son milieu un passage d'eau (passelis) à orifice considérable. Le courant doit avoir à cet endroit une vitesse supérieure à celle qu'on peut admettre pour le passage du saumon. Les données des Ingénieurs officiels, résumées, exposent :

Le saumon saute facilement 1 m. 50, rarement 3 mètres. En